

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
**Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**  
**Par délégation de l'Assemblée délibérante**  
**(Délibération n°3 du 21 mai 2014)**

**Séance du 30 janvier 2018**

**Présents :**

MME	Jeannine DOUGOUD
MME	Martine DROUOT
M.	Jean-François GRANDBASTIEN
M.	Philippe HALLIER
MME	Renée HENRY
M.	Jean-Pierre HUET
M.	Denis MACHADO
M.	Jean-Jacques MAXANT
MME	Martine SCHREIBER
M.	Laurent TROGRIC
M.	Bernard VERGANCE

**Excusés :**

MME	Odile BEGORRE-MAIRE
M.	Denis BERGEROT
M.	Sébastien DOSE
M.	Dominique GRANDIEU
M.	Antony KUHN
M.	Sébastien POINT

**N°05 – DB du 30/01/2018**

**Rapporteur : Monsieur Le Président**

**Foyer rural de Faulx : attribution d'une subvention au titre du  
Val de Lorraine Classic**

Par demande du 29 décembre 2017, le Foyer Rural de Faulx sollicitait la Communauté de Communes en vue d'une subvention au titre du « Val de Lorraine Classic » dont la 19<sup>e</sup> édition se déroule les 24 et 25 mars 2018.

Cette manifestation est reconnue depuis maintenant 18<sup>ème</sup> années comme étant la plus forte concentration de « moto-enduro » dans l'Est de la France avec des retombées économiques et sociales conséquentes pour le Val de Lorraine et le Bassin de Pompey. Les organisateurs, conscients des enjeux environnementaux, ont travaillé sur la réduction de l'impact de la manifestation :

- La participation à un fond de compensation carbone (pour l'émission des gaz à effet de serre généré par la course) utilisé pour soutenir des projets de jeunes du territoire.
- La réduction du volume des déchets par une incitation au tri sélectif et par l'utilisation de produits compostables ou réutilisables,
- Un tracé de course favorisant le passage sur route,
- La réalisation systématique d'une étude d'incidences et de la mise en place de mesures de prévention aux abords des zones protégées.

Le coût du projet est estimé à 200 000 €. Une demande de subvention a été faite au Conseil Régional pour le versement d'une subvention à hauteur de 22 000 € et au Conseil Départemental à hauteur de 6 500 €.

Il est proposé au Bureau Communautaire de se prononcer en faveur d'une subvention de 5 000 €.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

**Le Bureau Délibératif, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 5 000 €, au foyer rural de Faulx au titre de « Val de Lorraine Classic ».

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2018 sur la ligne 0206574.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC